

**Une situation stressante qui s'installe dans la durée...
Que fait la Direction !**

Bonjour M. MAINARD,

La CFE CGC souhaite-vous faire part à date de notre inquiétude, suite à l'enquête diligentée il y a quelques mois.

Les salariés que nous avons à nouveau rencontrés sont de plus en plus inquiets et surtout pour certains touchés sur le plan psychologique.

D'après, les informations divulguées par la direction l'enquête serait clôturée depuis le 20 janvier à peu près. A priori, un retour vous a été fait, mais aucune nouvelle depuis.

D'après mes informations, les salariés concernés, ont été avisés par mail le 07 novembre 2018 concernant leur implication dans l'enquête. Les convocations aux entretiens se sont déroulées la semaine à partir du 13 novembre 2018. En tout cela fait plus de trois mois **d'attente et d'inquiétude**.

Les salariés impliqués sont impatients d'en savoir plus, pour un certain nombre d'entre eux, ils sont en arrêt maladie. Vous comprendrez sûrement que cette attente ne peut **que générer une ambiance lourde et pénible** pour tous et toutes.

De plus et peut être que c'est lié à l'enquête, il s'avèrerait que la nouvelle direction **est très dure et répressive** et mène un management par la crainte. Des avertissements sont distribués sans trop de raison. On nous indique aussi que la forme pour faire passer des messages n'est pas appropriée.

Sous réserve que cela soit bien exact, la CFE CGC est abasourdi, d'apprendre que des casiers et tiroirs de bureaux de travail ont été fouillés le soir après les heures de travail...Mêmes, les frigos pour vérifier les contenus. **Dans quelles règles ces actions ont été menées svp ?**

Nous souhaitons attirer à nouveau votre attention M. MAINARD, car dans votre mail, vous écriviez, je vous cite : **Soyez assuré Mr D'Artagnan, que la nouvelle équipe managériale de l'Agence ProPME Nord Est mettra tout en œuvre pour que l'ensemble des salariés du plateau de Metz travaille au quotidien dans un climat serein, un état d'esprit de confiance et de solidarité, dans le respect des règles associées à l'activité Fidélisation ProPme, et dans le respect de chacun et chacune au sein de notre Agence ProPME Nord Est dans un objectif de satisfaction de nos clients.**

La CFE CGC ne se permettra pas de remettre en cause vos paroles M. MAINARD, mais malheureusement, **nous ne pouvons que constater sur le terrain à date que nous en sommes très loin**. Si cela devait perdurer, la CFE CGC n'aura d'autres choix de déclencher un droit d'alerte et autres actions.

Quand comptez-vous communiquer sur l'enquête auprès des salariés ?

La CFE CGC vous sollicite, afin d'organiser une bilatérale dans les plus brefs délais svp, afin d'échanger sur ce dossier.

Merci de nous avoir lus. Dans l'attente de votre retour.

Syndicalement et bien cordialement.

Dalila SI ABDALLAH – RSS EP - DO EST

Vincent COUSSAERT - RSS ES - AG PRO-PME Est

Bertrand GEILLER - Délégué Syndical Central Adjoint CFE-CGC

Jean Marc D'ARTAGNAN - Délégué Syndical Central Adjoint CFE-CGC - Secrétaire National des Territoires Antilles - Guyane - Secrétaire Départemental du Territoire Est - DO Est

La CFE CGC reste disponible pour toutes informations complémentaires

■ Abonnez-vous gratuitement !

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon ci-dessous et (au choix) :

- le faxer au 01 40 45 51 57
- le scanner et l'envoyer par mail à info@cfecgc-orange.org
- le remettre à un représentant CFE-CGC Orange

Et aussi :

- vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
- télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org